

**Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités**  
**(Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. C-67.3, art. 565.1)**  
**(Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts, RLRQ, c. I-13.2.2, art. 42.2)**  
**(Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.02, art. 254)**

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie pour consultation le projet de modification de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* (la « Ligne directrice ») s'appliquant aux coopératives de services financiers, aux sociétés de fiducie, aux sociétés d'épargne et autres institutions de dépôts autorisées.

Ces modifications visent principalement à intégrer la notion de proportionnalité et ainsi adapter les exigences de suffisance des liquidités à la taille, à la nature et à la complexité des petites et moyennes institutions de dépôts (PMID). Aux fins de la Ligne directrice, les PMID s'entendent des institutions financières qui n'ont pas été désignées par l'Autorité comme des institutions financières d'importance systémique. Cela comprend les institutions financières qui sont des filiales de PMID ou d'institutions financières d'importance systémique.

La date prévue de prise d'effet est le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le **18 novembre 2022**. Il est à noter que les commentaires seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de Ligne directrice est publié ci-après et est également accessible sur le [site Web de l'Autorité](#) sous la rubrique « Coopératives de services financiers ».

### **Soumission des commentaires**

Les commentaires doivent être soumis à :

Me Philippe Lebel  
Secrétaire général et directeur général des affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Télécopieur : (514) 864-8381  
[consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### **Renseignements additionnels**

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

François d'Assises Babou Bationo  
Direction de l'encadrement du capital des institutions financières  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4508  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
[francoisdassisesbabou.bationo@lautorite.qc.ca](mailto:francoisdassisesbabou.bationo@lautorite.qc.ca)

**Le 20 octobre 2022**